

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**Jeudi 03 juillet 2008, 20h45**

**Date de convocation :** le 27 juin 2008

**Date d'affichage :** le 27 juin 2008

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents et votants : 16

Le 03 juillet 2008, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

**Etaient Présents :** Jean-Louis COUTANCEAU, Lionel JARRIÉ, Alain MARTIN, Claude RENO, Alexandra PORCHER, Jean-Louis MORICE, Marie-Madeleine AUTRET, Marie-Claire GAUTIER, Cécile DENOVAL, Laurent FOURMOND, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Régis SAUDUBRAY, Jérôme FONTAINE, Annick NAVEAU

**Absents excusés :** Alain LANCELEUR, , Yoann PICARD, Chantal GALATI

**Secrétaire :** Jérôme FONTAINE

**2008.87 : Informations diverses**

**Remplacement de branchements au plomb :** depuis 2006, le SIAEP de Chantenay Villedieu a remplacé 250 branchements et 4 210m de canalisations. Il reste à changer 356 branchements et 5 500 mètres de canalisations sur 5 ans.

**Effectifs accueils de loisirs juillet :** Monsieur le Maire donne les effectifs qui sont satisfaisants. Compte tenu des demandes, la répartition initiale 24 enfants de 3-6 ans et 654 de 6 ans au CM2, se trouve modifiée. Le nombre d'enfants de 3 à 6 ans va de 26 à 30, celui des 6ans-CM2 de 49 à 59.

Suite au départ en retraite de Monsieur le curé, un administrateur de la **paroisse** de Noyen est nommé par l'Evêque du Mans à compter du 01 septembre 2008. Il administre d'autres communes et est curé de la paroisse de Sablé sur Sarthe.

**Pays Vallée de la Sarthe :** Mme Hamon rend compte de la réunion de l'établissement public de coopération intercommunale « Pays Vallée de la Sarthe » qui regroupe les communautés de communes riveraines de la Sarthe de la Sortie du Mans jusqu'aux portes d'Angers. Le Pays et la Région passent un contrat (Contrat Territorial Unique, CTU) qui définit un programme d'actions cofinancé par le CTU. Au titre du CTU, l'aménagement des bords de Sarthe à Noyen est subventionné à hauteur de 150 000€. La réhabilitation du « Moulin à couleurs » de la communauté de communes du Pays Malicornais sera également subventionnée.

**Communauté de communes du Pays Malicornais :** Mme Hamon rend compte de la réunion de la CCPM. Le cahier des charges du marché déchets ménagers a été approuvé et décision a été prise de réalisation des travaux d'aménagements de VRD nécessaires à l'installation d'une entreprise zone des Halandières.

**2008.88 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**21** Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau assainissement route de Malicorne confiés à la société « La Suze VRD » pour un montant de 1 950,00€HT.

**22** Achat de panneaux de signalisation auprès de la société LACROIX (44800 Saint Herblain) pour un montant de 2 434,94€HT.

**23** Achat de peinture pour rénovation des locaux site de loisirs auprès de la société « SERVI COULEURS » (72100 Le Mans) pour un montant de 681,51€HT.

**24** Achat de peinture anti-graffitis pour les sanitaires « bord de Sarthe » auprès de la société « SERVI COULEURS » (72100 Le Mans) pour un montant de 1 172,50€HT.

**25** fourniture et pose de clips anti-pigeons sur des gouttières de l'église, confié à l'entreprise METIVIER (72430 Noyen sur Sarthe) pour 690,00€HT

**26** Tirage des plans pour le dossier marché viabilisation ZA le Tertre confié à la société ARBUDESS (72650 La chapelle Saint Aubin) au prix unitaire de 23,03€HT le dossier).

### **2008.89 : Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 2008-14 à 2008-16 qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain au nom de la commune.

### **2008.90 : Achat de barques pour le site de loisirs**

Pour faire suite au souhait du conseil municipal exprimé lors de sa précédente réunion, Monsieur le Maire propose l'acquisition auprès de la société OUEST BATEAU SERVICE (72430 Noyen sur Sarthe) d'une barque de 3,50m et d'une barque de 3,70m pour un montant de 2 215,72€HT et d'un jeu gonflable pour un montant de 413,04€HT.

Le conseil municipal donne son accord. Les crédits sont inscrits article 2182 et prélevés article 020 dépenses imprévues.

### **2008.91 : Avance remboursable pour l'école de musique**

L'harmonie Municipale souhaite acheter des instruments qui seront mis à disposition des élèves avec une option d'achat au bout de quelques années.

Pour faire face à cet achat, le conseil municipal décide d'accorder une avance de 2500€ remboursable sur 5 ans. Il autorise le Maire à signer avec l'association une convention de remboursement.

Les crédits sont inscrits article 2764 et prélevés article 020 dépenses imprévues.

### **2008.92 : Comités consultatifs**

#### **2008.92.1 : comité consultatif des bâtiments**

Il est composé :

- des membres de la commission municipale bâtiments
- des personnes suivantes : Thierry POILVEZ, Jean-Claude JOUSSE, Jean-Luc METIVIER, Gérard NOIR, Arnaud LANCELEUR, Dominique GALATI, Serge FONTAINE, Roger PICHON

#### **2008.92.2 : comité consultatif jeunesse**

Il est composé :

- des membres de la commission municipale jeunesse
- des personnes suivantes : Yolande TERCINIER, Marie GAUTIER

#### **2008.92.3 : comité consultatif voirie**

Il est composé :

- des membres de la commission municipale voirie
- des personnes suivantes : Joël BOUVET, Michel BRAULT, Philippe BRUNET, Roger CHAUMIER, Arnaud DEGOULET, Henri GAUTIER, Pierre TURPIN.

#### **2008.92.4 : comité consultatif communication**

Il est composé :

- des membres de la commission municipale jeunesse
- des personnes suivantes : Georges REUS, François MORE-CHEVALIER, Martine RENAUD

### **2008.93 : Délégué sécurité routière**

La Préfecture demande la désignation d'Un référent communal en matière de sécurité routière au sein du conseil municipal. Le conseil municipal désigne Monsieur Régis SAUDUBRAY.

### **2008.94 : Autorisation du conseil au Maire de défendre en justice**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recours a été déposé devant le tribunal Administratif de Nantes aux fins d'annulation du permis de construire n° 7222307B1833 qu'il a délivré le 04 janvier 2008.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à défendre en justice dans cette affaire et de retenir l'avocat proposé par la société d'assurance de la commune, Maître Pierre BROSSARD, Avocat associé, 9, rue Louis Gain, 49000 Angers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

### **2008.95 : Aménagement des bords de Sarthe**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les projets d'avenants se rapportant aux lots 1 et 2, tranche ferme, du marché aménagement d'une aire naturelle touristique et culturelle en bord de Sarthe

#### **Lot 1 : plantations, ouvrage, mobilier et signalétique : avenant n°2**

Pour obtenir le label Pêche, il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et renforcer la sécurité sur les pontons par la mise en place de signalisation d'un stationnement pour les personnes handicapées, d'un garde-corps sur un ponton, de chasse-roue sur 2 pontons et de réservations pour parasol.

Par ailleurs, la réfection de l'escalier situé près du barrage est supprimée.

Ces modifications entraînent

- des plus-values pour 1 336,50€HT
- des moins-values pour 1 600,00€HT

portant le marché de 261 946,06€HT à 261 682,56€HT soit une diminution de 263,50€HT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 01 juillet 2008, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Après délibération, le conseil municipal approuve ces modifications et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### **Lot 2 : revêtement de sols : avenant n° 2**

Pour faciliter le croisement des véhicules sur la voie d'accès, la surlargeur enherbée prévue initialement sera renforcée par un empierrement, et compte tenu de la fréquentation par les promeneurs et les cyclistes, l'allée en stabilisé sera prolongée.

Ces modifications entraînent

- des plus-values pour 3 056,00€HT

portant le marché de 45 018,11€HT à 48 074,11€HT soit une augmentation de 6,79%.

La commission d'appel d'offres, réunie le 01 juillet 2008, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Après délibération, le conseil municipal approuve ces modifications et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **2008.96 : Marché voirie 2008 : choix de l'entreprise**

La commune a lancé un marché de travaux portant sur le programme de voirie 2008, qui a été publié sur le portail du conseil général et dans Ouest France.

Huit entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres a examiné les offres et après vérification par la DDE, Maître d'œuvre du projet, propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société COLAS, offre la plus avantageuse, pour un montant de 80 568,54€HT, soit 106 653,20€TTC.

Le conseil municipal retient cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

### **2008.97 : Marché de restauration scolaire : choix du prestataire**

La commune a lancé un marché de services portant sur « la fourniture de repas en gestion sur site, destinés aux enfants des écoles et centres de loisirs gérés par la commune de Noyen sur Sarthe »

Cinq prestataires ont répondu. La commission d'appel d'offres a examiné les offres le 19 juin et procédé à un classement conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation (approche qualitative 30%, références 30%, prix 40%).

Elle a ensuite rencontré les trois candidats les mieux placés et demandé les mêmes précisions à chacun. Suite à cet entretien, elle a procédé au classement définitif qui est le suivant :

RESTORIA (49 St Barthélémy)	9,1
BREIZ RESTAURATION (56 Vannes)	8,9
API RESTAURATION (72 Le Mans)	8,4

Elle a retenu la société RESTORIA.

Les prix unitaires sont les suivants :

Enfants de maternelle	1,95€HT
Enfants du primaire	1,98€HT
Adulte	2,41€HT

Le prix estimatif du marché pour une année est de 78 649,65€HT soit 82 975,38€TTC.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 30 août 2008 avec possibilité pour la collectivité de la reconduite 2 fois pour une durée d'une année pour des prestations identiques.

Le conseil municipal retient la société RESTORIA et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

### **2008.98 : Marché viabilisation du projet de construction de logements « les jardins des Sablonnières »**

#### **2008.98.1 : présentation du projet**

Monsieur le Maire présente le projet de construction des 14 logements locatifs sociaux par Sarthe Habitat, organisme d'habitations à loyer modéré. C'est la 1<sup>ère</sup> opération HQE (Haute qualité environnementale) pour Sarthe Habitat. Le programme comprend

- 4 T2 dont 2 de plain-pied
- 8 T3 dont 1 de plain-pied
- 2 T4

Chaque logement disposera d'un garage et pour 12 logements d'un jardin. Seuls 2 T2 n'ont pas de jardin.

Les surfaces habitables sont environ de

- 49 m<sup>2</sup> pour les T2
- 69 m<sup>2</sup> pour les T3
- 82 m<sup>2</sup> pour les T4

Ces logements sont financés par des prêts sociaux.

Il présente le plan de masse, les plans des façades, et le plan de composition des logements.

Le conseil municipal approuve ce projet.

#### **2008.98.2 : approbation du DCE (dossier de consultation des entreprises) pour le marché des VRD (voirie et réseaux divers)**

La commune a en charge la viabilisation de la parcelle destinée à la construction des 14 logements par Sarthe Habitat. Le conseil municipal approuve le dossier de consultation des entreprises et charge le Maire de lancer un marché d'appel d'offres pour ces travaux.

### **2008.98.3 : choix du coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé)**

Les travaux de construction des logements et les travaux de VRD nécessitent le choix d'un coordonnateur S.P.S. (sécurité et protection de la santé). Comme en matière de maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire propose de prendre une mission conjointe avec Sarthe Habitat.

Sarthe Habitat a procédé à une consultation auprès de 4 coordonnateurs.

Sarthe Habitat souhaite pour sa part retenir la société KR qui n'est pas la moins disante mais qui présente le meilleur rapport entre la qualité de la prestation, notamment en terme de temps prévu, et le prix de sa prestation.

Le coût pour la commune serait de 760,00€HT.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le contrat.

### **2008.99 : Marché viabilisation de parcelles ZA le Tertre**

#### **approbation du DCE et lancement du marché**

Les terrains de la zone d'activité du Tertre sont vendus viabilisés aux entreprises qui s'installent. Les terrains étant bornés selon les besoins, des travaux de viabilisation sont nécessaires.

Le conseil municipal approuve le dossier de consultation des entreprises et charge le Maire de lancer un marché selon la procédure adaptée.

### **2008.100 Marché extension du réseau assainissement route de Malicorne**

Afin de réaliser l'extension du réseau route de Malicorne, le conseil municipal approuve le dossier de consultation des entreprises et charge le Maire de lancer un marché selon la procédure adaptée.

### **2008.101 : Réorganisation du service de restauration scolaire**

Monsieur le Maire et les membres de la commission cantine ont rencontré le personnel communal concerné et les directeurs d'écoles et fait part de la nouvelle organisation, comme il l'avait indiqué dans la réunion précédente.

### **2008.102 : Questions diverses**

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

#### **2008.102.1 soutien scolaire**

Mr le Maire indique qu'il est à titre personnel favorable à la mise en place de la semaine des 4 jours et du soutien scolaire. Par contre, pour la prise en charge des enfants lorsqu'ils attendent le début du soutien scolaire entre 16H30 et 16H45 et pour le trajet à la garderie à la sortie de ces cours, le conseil municipal n'est pas favorable à une prise en charge communale.

#### **2008.102.2 : subvention école élémentaire**

Pour faire face à l'augmentation des effectifs, il est nécessaire d'acheter des manuels scolaires supplémentaires. Un crédit de 600€ est accordé.

#### **2008.102.3 : subvention sortie scolaire.**

Un enfant du niveau classe élémentaire est inscrit à l'IME de Solesmes. L'école sollicite une subvention pour participation à un séjour à l'extérieur. Le conseil municipal accorde une subvention de 100€. Les crédits sont inscrits article 6574 et prélevés article 022, dépenses imprévues.

#### **2008.102.4 : circulation**

Des habitants des secteurs le Jousse - le Châtelet - Sansor ont demandé que la vitesse soit limitée à 30 km/h dans cette zone. Le conseil municipal n'est pas favorable à une telle décision qui ne paraît pas particulièrement justifiée et dont l'application et le contrôle paraissent difficiles.

**2008.102.5 : Question des conseillers** : Monsieur Jarrié demande si la sécurité à la sortie de l'allée de la Promenade pourrait être améliorée. Monsieur le Maire indique que ce problème a déjà été examiné avec les services du conseil général, cette allée débouchant sur la RD35, mais les services de la DDE du conseil général se sont opposés à la mise en place d'équipements de sécurité (miroir plus important, glissières de sécurité, autres équipements ...)

M. COUTANCEAU

M. MARTIN

Mme AUTRET

M MONTREUIL

Mme DENOUAL

M. MORICE

M. FONTAINE

Mme NAVEAU

M. FOURMOND

Mme OGE

Mme GAUTIER

M. PICARD (absent)

Mme GALATI (absente)

Mme PORCHER

Mme HAMON

M RENOU

M. JARRIE

M SAUDUBRAY

M. LANCELEUR (absent)